



ENTENTES entre équipes de FOOTBALL D'ANIMATION

Document à retourner (dûment renseigné) au district GARD-LOZERE de Football (adresse courriel/e-mail : secretariat@gard-lozere.fff.fr), AVANT le début de Phase,

Par application de l'article 14 « L'entente » des règlements généraux du District.

Les équipes de l'ENTENTE seront engagées via la plateforme FAL (Foot Animation Loisir), sous le nom du club *PILOTE/SUPPORT*

Déclaration d'ENTENTE,

Entre le club PILOTE/SUPPORT (Nom, numéro d'affiliation du club)

.....
.....
.....

Représenté par (Nom et Prénom)

.....

En qualité de Président

Licence n°

ET (Nom, numéro d'affiliation du club)

.....
.....
.....

Représenté par (Nom et Prénom)

.....

En qualité de Président (e)

Licence n°

ET (Nom, numéro d'affiliation du club)

.....
.....
.....

Représenté par (Nom et Prénom)

.....

En qualité de Président (e)

Licence n°



ENTENTES entre équipes de FOOTBALL D'ANIMATION

Les clubs constituant l'ENTENTE engagent une ou plusieurs équipes de Football d'Animation dans la ou les catégories suivantes de pratique « Foot libre » :

- U6
- U7
- U8
- U9
- U10
- U11
- U12
- U13

Y Féminines :

- U06F
- U07F
- U8F
- U9F

- U10F
- U11F
- U12F
- U13F

NOM DE L'ENTENTE :

Cette ENTENTE est valable pour la **saison**/.....

Le club PILOTE/SUPPORT sera responsable de la gestion de cette ENTENTE auprès de tous les organismes fédéraux

Obligation des clubs,

Seuls les clubs en règle financièrement, en regard des articles 16 et 28 des Règlements Généraux du District, bénéficieront de la couverture de ladite ENTENTE.

Les droits d'engagement et tous les frais s'attachant au fonctionnement de cette ENTENTE seront pris en charge par le club PILOTE/SUPPORT.

Fait à le

Signatures :

Président (e) de

Président (e) de Président (e) de

Visé par le District Gard-Lozère de Football, le

Pour accord, le Président du District Gard-Lozère de Football